

Prix de l'alimentation

[Français]

Mme Albanie Morin (Louis-Hébert): Monsieur le président, je me sens très privilégiée, ce soir, de prendre la parole à titre de membre du comité qui a étudié les tendances des prix de l'alimentation, et aussi à titre de consommatrice qui a vu les prix, au cours des dix dernières années, continuellement augmenter.

J'aimerais surtout commenter les recommandations qu'a faites le comité à la fin de son rapport, et je cite:

1. Que le Gouvernement étudie l'opportunité de présenter une loi créant une commission indépendante de révision des prix de l'alimentation...

Que pourraient être ses pouvoirs? Elle pourrait examiner les prix des aliments au niveau du producteur, du grossiste, du distributeur et du détaillant, les coûts de transformation, de transport, d'emballage, de publicité et aussi les conventions collectives se rapportant à cela.

L'honorable député de Kent-Essex (M. Danforth) aurait préféré l'imposition du gel des prix et des salaires pour une période de 90 jours. Qu'aurait donné cette mesure? Nous avons connu un tel contrôle durant la guerre; les résultats ont été néfastes pour les petits salariés. Qui voulons-nous protéger aujourd'hui? Les petits salariés? Il s'est établi, durant la guerre, parallèlement à ce contrôle, un marché noir qui créa une rareté d'aliments alors qu'il n'y en avait pas du tout. Cela a donné quoi? Les familles à faible revenu furent le plus touchées.

De plus, la mesure que propose l'honorable député de Kent-Essex m'apparaît inapplicable, surtout parce que nous importons une très grande quantité d'aliments. A ce temps-ci de l'année, par exemple, la quasi-totalité des légumes verts et des fruits frais sont importés des États-Unis. L'honorable député de Kent-Essex ne dit pas comment fonctionnerait le contrôle des prix sur ces aliments importés. Je prends un exemple: la semaine dernière, les tomates mexicaines se vendaient, à cause d'une surproduction, d'une récolte exceptionnelle, 29c. la livre. Je n'ai jamais vu cela durant toutes les années que j'ai fait mon marché. Alors, comment pourrions-nous contrôler le prix des tomates importées à un si bas prix?

Nous reconnaissons cependant que le contrôle des prix sur les viandes éliminerait à court terme une tendance à l'augmentation, mais nous estimons qu'à long terme, l'industrie de l'alimentation et le consommateur en ressentiraient les effets néfastes. Les éleveurs de bétail, aux prises avec une augmentation des frais d'approvisionnement et avec les prix fixes de leurs produits, se verraient contraints de maintenir les niveaux nécessaires de production, et se retrouveraient dans une situation assez précaire.

Je crois personnellement, monsieur le président, qu'il faudrait plutôt offrir aux éleveurs de bétail un stimulant pour les inciter à produire davantage et à pallier à une certaine rareté de ce produit.

[Traduction]

Je voudrais maintenant parler du boycottage, dont il a été beaucoup question depuis une semaine. Le défaut de la notion de boycottage, c'est qu'elle est fondée sur une compréhension imparfaite des facteurs économiques. Ceux qui organisent le boycottage ont bien saisi que selon la loi de l'offre et de la demande une demande en baisse peut aussi provoquer une baisse des prix dans certaines conditions. Ce qu'ils n'ont pas compris, c'est que cela est vrai seulement si la demande diminue alors que le niveau de l'offre reste constant, et que c'est le producteur, et non le consommateur qui détermine le niveau de l'offre. Le

[M. l'Orateur suppléant.]

producteur peut contrôler l'offre en ne présentant pas de bétail au marché jusqu'à la fin du boycottage, ou tout simplement en exportant aux États-Unis ou à d'autres pays où la demande n'a pas fléchi.

Et ce qui pis est, une perturbation artificielle et spectaculaire de la demande peut même, par contre-coup, entraîner des prix plus élevés pour la viande dans quelques années. Si les producteurs commencent à douter de la stabilité du marché canadien, ils peuvent prendre des décisions concernant la production dont on ressentira les conséquences dans deux ou trois ans.

[Français]

Maintenant, monsieur le président, j'aimerais en revenir à la seconde recommandation:

2. Que certaines dispositions de la loi sur la concurrence... traitant de la protection du consommateur (ex.: publicité trompeuse, attrape-nigauds et vente par remplacement), fassent partie d'une autre loi...

Je suis entièrement d'accord là-dessus. Personnellement, j'aimerais que certaines dispositions de la loi visent à bannir une fois pour toutes la publicité trompeuse, les coupons-primés, les timbres, tout ce qui est introduit dans l'emballage et qui n'est pas le produit lui-même.

La troisième recommandation porte sur la valeur nutritive des aliments. Cette recommandation a une certaine valeur seulement si elle est comprise avec la recommandation n° 4. A quoi servirait-elle, si la consommatrice n'y porte aucune attention? Je suis consommatrice, mais je me rends compte que la consommatrice est un peu responsable de l'augmentation croissante des prix des aliments. Pour plaire à la consommatrice, on offre maintenant sur le marché des pommes de terre lavées, des pommes de terre en cubes, des pommes de terre frites, des pommes de terre gelées, des pommes de terre nature...

Une voix: Des pommes de terre sèches!

Mme Morin: ... sèches, oui. De plus, on offre toutes sortes de produits dans une série de formats allant du miniature au géant, mais la consommatrice ne semble pas se rendre compte que toutes ces commodités, elle les paie un prix élevé en achetant des aliments.

Un vaste programme d'éducation du consommateur s'impose, mais il s'avérera utile seulement si la consommatrice veut bien y participer.

• (2050)

[Traduction]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, suite à quelque deux mois de délibérations au comité chargé d'étudier les prix des aliments, j'éprouve une certaine satisfaction du fait que le comité a effectivement produit un rapport car nous avons entendu une foule de gens exprimant des opinions diverses, et que nous avons fait des recommandations au Parlement. Je précise que nos recommandations sont destinées au Parlement et pas nécessairement au gouvernement actuel. A titre de député de la présente législature, j'espère que le gouvernement saisira la Chambre de certains bills et résolutions, que celle-ci acceptera ou rejettera après ces 60 jours de délibérations.

C'est le gouvernement, certes, qui a mandaté le comité, mais c'est celui-ci qui a formulé les recommandations. Certains députés d'un ou deux partis ont beau dire qu'ils sont tout à fait en désaccord avec les recommandations du comité. C'est, bien sûr, leur privilège et même leur droit. Cependant, mes collègues et moi-même estimons